LA CHAMBRE A VOTÉ :

L'augmentation des rentes des victimes du travail et la prorogation des loyers aux locataires de bonne foi

Paris, 29 décembre. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Raoul PERET, devant un petit nombre de députés.

Les communes emprunteront au nom des sinistrés

M. OGIER demande la discussion immédiate du projet relatif à l'autorisation donnée aux communes de contracter des emprunts au nom de groupements sinistrés. Le projet est adopté sans débat.

Un crédit de 3 milliards 200 millions pour les dommages de guerre

M. OGIER demande la discussion immédiate du projet relatif à la répartition entre les départements sinistrés, d'un crédit provisionnel de 3 milliards 200 millions, pour les dommages de guerre. Le projet est adopté.

L'augmentation des rentes des victimes du travail

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à relever le montant des rentes dont bénéficient certaines catégories de victimes d'accidents de travail.

La discussion générale est close.

POUR LES VICTIMES ELLES-MÊMES

La Chambre adopte sans débat les cinq premiers articles du projet ainsi conçus :

ART. 1er. — Les victimes d'un accident du travail survenu avant l'application de la loi du 5 août 1920 ou leurs ayants droits titulaires d'une rente ou ayant acquis des droits à une rente au titre des lois des 9 avril 1898, 22 mars 1902, 31 mars 1905, 17 avril 1906, recevront à partir du 1er janvier de l'année de la promulgation de la présente loi, les allocations prévues aux articles suivants.

ART. 2. — Pour les victimes elles-mêmes, si elles sont atteintes d'une incapacité de travail de 40 % au moins, les allocations s'élèveront à 20 francs par mois pour une invalidité de 40 à 49 %, 30 francs par mois, pour une invalidité de 50 à 59 %, 40 francs, de 60 à 69 %, 50 francs, de 70 à 79 %, 60 francs, de 80 % et plus. Toutefois, lorsque pour la fixation de la rente, il aura été fait application de l'article 2, paragraphe 2 de la loi du 9 avril 1892, le montant se rapportant à la partie du salaire dépassant 2.500 francs, sera déduit de l'allocation.

POUR LES CONJOINTS

ART. 3. — Les conjoints recevront une allocation égale au montant de leur rente s'ils justifient qu'ils sont infirmes ou atteint d'une maladie incurable, ou âgé de plus de 60 ans. Dans les deux premiers cas, la demande sera adressée au Sous-Préfet de l'arrondissement, par l'intermédiaire du maire et soumise à la commission cantonale, prévue par la loi du 14 juillet 1905, à laquelle il appartiendra de décider sous réserve des appels et dans les conditions précisées par l'article 2 de la dite loi. En cas de nouveau mariage, l'allocation cessera de plein droit.

POUR LES ORPHELINS

ART. 4. — Les orphelins recevront une allocation égale au montant de leur rente dans le cas où plus de quatre enfants orphelins de père ou de mère seront bénéficiaires de la loi. Une majoration spéciale supplémentaire de 180 francs par an et par enfant sera allouée à partir du cinquième lorsqu'il s'agira d'orphelins de père et de mère. Cette majoration sera portée à 200 francs et attribuée dans les mêmes conditions à partir du quatrième.

ART. 5. — Le total des rentes des allocations et des majorations prévues par la présente loi, ne pourra pas dépasser le montant des pensions de simple soldat, attribuées par la loi du 31 mars 1919, aux catégories correspondantes d'ayants-droit. Les étrangers ou leurs ayants-droit qui ont cessé ou cesseront de résider sur le territoire français ne pourront bénéficier des dispositions de la présente loi.

LE PROJET EST VOTE

Les articles 6, 7 et 8 sont également adoptés. Ils ont trait à l'organisation de la loi.

L'ensemble du projet est adopté.

La prorogation des loyers aux locataires de bonne foi

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant au maintien provisoire en jouissance des locataires de bonne foi des locaux d'habitation.

Après discussion, la Chambre vote à mains levées ce projet.

La question Algérienne

Après avoir entendu ce matin le discours de M. Morinaud, réclamant une politique de collaboration affectueuse avec les indigènes, développement de l'instruction professionnelle et primaire, la mobilisation des terres, la suppression des tribunaux d'exception et le droit commun pour tous, et M. Thoumyre ayant rappelé les mesures prises par le Gouvernement pour assurer le ravitaillement de l'Algérie, la Chambre a renvoyé à demain la suite du débat.

Un récidiviste de la désertion devant le Conseil de Guerre

Houzé Vital-Edmond, soldat au 7e R. I., était prévenu d'avoir abandonné son poste, en novembre 1916, au bois de Cernières, près de Seicheprey (Meurthe-et-Moselle), et de s'être volontairement rendu dans les lignes ennemies. De ce fait, par contumace, par le Conseil de guerre de la 131e D. I., Houzé fut condamné à mort.

Rentré en France, après l'armistice, en décembre 1918, il fut, après quelques pérégrinations dans des dépôts transitoires, affecté au 43e R. I.

Là, il se rendit coupable de plusieurs désertions :

1. Absent de son corps du 8 février 1919 au 18 février 1919, jour de son arrestation à Paris;

2. Absent de son corps du 28 mars 1919 au 24 juin 1919, jour de sa présentation volontaire à la compagnie;

3. Absent de son corps du 24 juin 1919 au 24 août 1919;

4. Absent de l'hôpital militaire de Lille du 23 novembre 19.. au 23 juin 1920, jour de son arrestation par la police de Lille pour un vol de gare qui lui valut, par le tribunal correctionnel, cinq années d'emprisonnement.

C'est donc un beau chenapan qui comparaissait hier devant les juges du Conseil de guerre de Lille.

Ceux-ci se laissèrent apitoyer, malgré l'énergique réquisitoire de M. le commandant Weber, commissaire du gouvernement, par l'excellente plaidoirie de Me Kah, avocat.

Ce dernier soutint que sur la question de désertion à l'ennemi, la preuve n'était pas faite : on avait bien retrouvé l'équipement et le fusil de Houzé; des sentinelles avaient bien vu une ombre se diriger, à l'heure de son absence, vers les lignes boches; mais, Houzé n'avait quitté son poste que pour se rendre aux feuillées et c'est là, dans ce mauvais lieu, qu'il fut fait prisonnier par une patrouille ennemie.

Sur les autres chefs d'accusation, le défenseur demandait de larges circonstances atténuantes, en faisant remarquer que son client, condamné pour vol à l'âge de 9 ans, et confié à l'Assistance publique jusqu'à son départ au front, où il ne fit d'ailleurs que quelques mois de présence, avait, pendant son séjour dans les asiles de l'administration départementale, contracté de mauvais enseignements.

Après une courte délibération, le Conseil acquitta Houzé du chef de désertion à l'ennemi et pour les autres faits, le condamne à 5 ans de travaux publics.

La condamnation se confondra, d'ailleurs, avec celle de 5 ans de prison prononcée par le tribunal correctionnel de Lille, pour vols de gare.

— Collin Jean-Charles, soldat de 2e classe au Bog. R.A.S., pour désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets, est condamné à 6 mois de prison avec sursis.

— Leclerc Henri-Paul, détenu aux ateliers de travaux publics de Fort-Gassion, écope, en raison de deux condamnations antérieures, 4 ans de prison pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

DERNIÈRE HEURE

Au Congrès Socialiste

La discussion sur les exclusions réclamées par Zinovieff

On chante aussi l'hymne des soviets et la Révolution. Les parlementaires et la droite ne se retirent pas encore : ils attendent le vote, auquel ils ne prendront pas part, sur les motions relatives au télégramme de Zinovieff, et la discussion reprend tout de suite sur ce sujet.

Les Centristes menacent de se retirer

Les reconstructeurs, c'est-à-dire les centristes, et tous ceux qui ont voté la motion LONGUET, déclarent que si la motion MISTRAL, refusant de pratiquer les exclusions demandées par Moscou est repoussée ou écartée, ils se retireront.

Daniel RENOULT, au nom de la Majorité, dit qu'au moment où l'Internationale communiste triomphe en France, il serait odieux de se livrer à des expulsions. Pour lui, le document Zinovieff n'est qu'un argument doctrinal et n'oblige à expulser personne, surtout les centristes et ne vise que ceux qui, désormais, ne se conformeront pas à la discipline du Parti.

RENOULT admet qu'on puisse discuter le programme, document secondaire et passager (vives protestations) et c'est dans cet esprit qu'il a rédigé avec ses amis, une nouvelle motion conçue dans le même esprit que celle qu'il a déposée ce matin, et avec des considérants de nature, croit-il, à éviter tout froissement.

La nouvelle formule dit en effet : la critique que le camarade Zinovieff dirige dans les termes ardents de la politique doctrinale contre la politique qu'ont suivie certains camarades, entre autres Longuet et ses amis, n'implique aucune exclusion et que seuls seront frappés de mesures de discipline, ceux qui, dans l'avenir, n'accepteraient pas les décisions du congrès.

RENOULT développe cette formule, mais LONGUET n'admet pas qu'on l'appelle notre cher ami Longuet, quand un document le déclare indigne de collaborer désormais avec les socialistes.

RENOULT lui réplique que s'il s'obstine, c'est lui qui aura la responsabilité de la rupture.

MISTRAL essaie encore de décider la majorité à faire un sacrifice pour sauver l'unité.

P. FAURE parle encore au nom des reconstructeurs. « Comment, dit-il en substance à la majorité, pourrons-nous rester avec vous et aller militer avec vous ? Dès que nous arriverons dans une réunion publique, on dira : Voici les agents déterminés de la bourgeoisie suivant les termes mêmes de Zinovieff. Si vous voulez que nous puissions rester, il n'y a qu'une condition que nous pourrons accepter : c'est qu'à l'unanimité, vous nous laviez de cette injure ! »

Frossard fait appel à l'unité

FROSSARD prononce un vibrant et pathétique discours, où il supplie les centristes et les reconstructeurs de ne pas céder à une mauvaise humeur et à une déception passagères, et de rester dans le parti qui a besoin d'eux.

MISTRAL répond sur un ton aussi ému, que la motion des centristes est pour eux l'extrême limite de leur concession et que si on la repousse, ou si on l'écarte, on procède à leur expulsion.

Pendant ce débat la droite et les parlementaires restent muets comme ils l'ont annoncé.

VAILLANT-COUTURIER parle le dernier, au nom de la majorité. Il veut expliquer que celle-ci, dans la rédaction du texte lu par RENOULT, a donné toute satisfaction aux centristes.

Ceux-ci protestent.

Alors VAILLANT-COUTURIER leur crie : « Votre siège est fait. Vous voulez aller avec la droite, allez-y. »

Pendant tout ce temps, la droite continue à rester muette.

Les deux motions

On va passer au vote sur la motion MISTRAL, qui n'admet, ni les termes du télégramme de Zinovieff, ni ses demandes d'exclusion et la motion RENOULT qui atténue ces termes et ne vise plus que les actes d'indiscipline futurs.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Contre l'invasion des produits étrangers

UNE PROTESTATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

M. Toulemonde, président de la Chambre de Commerce de Roubaix, a adressé hier, au Ministre du Commerce, le télégramme suivant :

« Chambre de Commerce, Roubaix à Ministre du Commerce.

» La Chambre de Commerce, vivement impressionnée par lecture statistique importations fils et tissus, constate notamment que fils, laines cardées et peignées, fils coton, tissus laine, velours coton, tapis laine, sont entrés en France, depuis janvier 1920, en quantités considérables, dépassant sensiblement celle de la période correspondante de 1913 — c'est résultat protection insuffisante, droits d'entrée n'étant plus en rapport avec valeur actuelle de ces marchandises. —

» Demande instamment le relèvement des coefficients pour arrêter invasion produits étrangers alors que notre industrie se meurt d'inanition et que chômage s'étend d'une manière effrayante.

» Signé : Président Chambre de Commerce. »

Pour les chômeurs

Le Bureau de Bienfaisance de Roubaix a reçu la lettre suivante de M. A. Dubrunfaut, 30, rue Pauvrée :

« Les « Magasins Dubrunfaut » estimant qu'à » l'heure actuelle il vaut mieux pour les com» merçants participer à la distribution des se» cours aux chômeurs plutôt que de chercher à » attirer, par des étrennes, le public que le chô» mage éloigne des achats.

» Dans ces conditions, je vous fais remettre » la somme de cinq cents francs.

» J'espère que mon exemple sera suivi par » d'autres commerçants. Chacun doit faire le » possible ; c'est l'intérêt général.

» Veuillez agréer..... »

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a remercié M. Dubrunfaut de son initiative et espère que ce geste sera imité par tous les commerçants.

ASSAILLIE EN PLEINE RUE

Mlle Yvonne Beyls, professeur de musique, demeurant rue Descartes, 62, se rendant, mardi soir vers 7 heures chez une élève, fut assaillie, rue Colbert, par un individu qui lui porta un violent coup de poing et s'empara de son sac à main qui contenait une vingtaine de francs et des papiers d'affaires.

Une enquête est ouverte.

LES TAPAGEURS

Procès-verbal pour tapage nocturne a été dressé à la charge des nommés Eugène Desrumaux, 26 ans, monteur en fer, demeurant 20, rue Cuvelle et Florentine Duez, 26 ans, même adresse.

VOL DE CANETTES

Le nommé Paul Rossé, 31 ans, journalier, demeurant rue Jacqmart, cour Mazurel, 6, a été surpris sortant de l'usine Toulemonde, rue Ollivier de Serres, emportant 24 canettes de laine. Il a été écroué.

UN ENFANT EBOUILLANTE

Hier matin, Mme Lequenne, demeurant rue Desaix, cour Bogaert, 2, avait déposé sur le carreau de sa cuisine une marmite où bouillaient des pommes de terre. Son fils Léonard, âgé de 6 ans, pendant un moment d'inattention de l'imprudente, tomba sur le récipient. M. le docteur Ducré, qui lui a prodigué ses soins, bien qu'il estime peu graves les brûlures que porte l'enfant au bras et à la jambe, l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité.

ENCORE UN VELO...

Mardi soir, un soldat inconnu a dérobé, dans le corridor du domicile de M. Léon Foucart, voiturier, 19, rue La Bruyère, une bicyclette qui venait d'y être déposée (marque française, n. 208.045).

UN VOLEUR BELGE ARRETE

Condamné par le tribunal correctionnel de Gand, le 22 octobre dernier, à 5 ans de prison, pour vols avec effractions et escalades, le nommé Gustave Roggé, 23 ans, homme de peine, demeurant rue Choiseul, cour Foveau, 11, a été arrêté hier par le service de la sûreté. Il sera extradé.

LE FEU DANS UNE FABRIQUE de CHAPEAUX

Hier soir, un incendie s'est déclaré à la fabrique de chapeaux Noclain, 16, rue Pauvrée, dans un séchoir situé au quatrième étage de l'établissement.

On suppose que le feu s'était communiqué au plancher par suite du chauffage trop intense produit par un poêle.

Les pompiers arrivèrent et vers 11 heures, tout danger était écarté.

Les dégâts n'ont pu encore être évalués.

La vie moins chère

Voir aux annonces, tarif des Cokes de la Société Roubaisienne d'Eclairage. 13.197.

DERNIER AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHEVAUX

La Mairie de Roubaix fait connaître qu'un certain nombre de propriétaires de chevaux, de pigeons et d'automobiles n'ont pas encore déposé leur déclaration à la Mairie, Bureau Militaire.

Ils sont invités à la déposer de suite. Tout retardataire est passible d'une amende variant de 25 à 2.000 fr.

AU COMITÉ D'ALIMENTATION

Pendant la semaine du 3 au 14 janvier, il sera accordé par personne : Café, 2.25 ; Sucre en morceaux, 1.80 ; Chicorée, 0.75 ; Saindoux (500 gr.), 4 fr. ; Lait non sucré gr. boîte, 2.05 ; Cacao, 0.50 ; Confitures (le pot), 1.40 et 2.30 ; Savon de ménage, 1.75 ; Autolave (lessive), 1.15 ; Savonnettes (Bath Soap), 1.25.

Les confitures, savon de ménage, l'Autolave, Savonnettes se paieront aux caisses spéciales de ces denrées.

Le service du vendredi de fin de quinzaine que le Comité avait pu obtenir pour les retardataires, étant supprimé, le public est prié de se conformer strictement aux heures qui lui sont fixées pour les distributions, comme suit :

Matin : 1er demi-secteur, le 8 heures à 9 heures et demie ; 2e demi-secteur, de 9 h. et demie à 11 heures. — Soir : 3e demi-secteur, de 2 h. à 3 h. et demie.

Aucun retardataire ne sera plus servi.

Tous les jours, aux Halles, vente libre de beurre frais, 19 fr. 50 le kilo ; confitures, 1 fr.40. 2 fr. 50 le pot chester, 7 fr. 80 le kilo ; chocolat 1 fr. 80 les 250 gr.

Cuirs, semelles pour femmes et enfants, 2 fr. 75, 2 fr. 25 la paire ; talons, 1 fr. la paire ; demi-semelles Palla, 1 fr. la paire.

Vente libre de vin rouge, 1 fr. 75 le litre, le jeudi 30 de 8 h. à 11 h., 13, jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 12, jaunes et vertes.

Vente libre de pommes de terre, 1er choix, 1 fr. les 3 kilos.

AVIS AUX CHOMEURS. — Dans le but de faciliter les distributions le Comité de Ravitaillement invite les chômeurs à se présenter à leur caisse respective munis de leurs bons et carte de denrées où il leur sera délivré une fiche qui devra être présentée aux trois comptoirs spéciaux : sucre, saindoux, pommes de terre.

L'« AIR DE PARIS » A L'HIPPODROME

« L'AIR DE PARIS », qui reçoit partout un chaleureux accueil, nous sera donné le dimanche 2 janvier 1921, en matinée.

C'est un gros, un très gros succès.

WEST CANADIAN COLLIERIES LTD.

Cette Compagnie est disposée à racheter ses obligations et les porteurs auront intérêt à s'adresser au BUREAU AUXILIAIRE DE LILLE, 53, boulevard de la Liberté. 13.196.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Reine Vandeuwenhuyse, rue Ommelet ; Denise Ouvry, rue Fontenoy, 216 ; Jean Lévêque, rue Descartes, 29 ; Théodule Desbonnet, rue Masséna, 30 ; Suzanne Dhollander, rue Tilleul, 389 ; Herman Catteau, rue Condé, 55 ; Suzanne Dubrulle, rue Lille, 104.

PUBLICATIONS. — Robert Dubois, employé, et Marguerite Herman, couturière ; René Miquel, garçon boulanger, et Marguerite Delhoute, couturière ; Jules Mathieu, entrepreneur électricien, et Sylvie Paer, commerçante ; Paul Leraillon, voyageur, et Marie Pennel, sans profession ; Alfred Prince, aide-maçon, et Laure Leclercq, tisserande ; Jean Coethals, employé de commerce et Marie Didier, employée des P. T. T.

DÉCÈS. — Charles Bauwens, 78 ans ; Julienne Frémaux, veuve Hys, 64 ans ; Juliette Prut, veuve Delhouyre, 67 ans ; Désiré Aerens, 75 ans ; Marcelle Lebbrecht, 1 jour ; Julie Cateau, veuve Herman, 71 ans.

L'Huîtrière, 6, rue Basse, LILLE

remercie sincèrement la Population Lilloise de la confiance qu'elle a bien voulu lui témoigner à l'occasion des Fêtes de Noël.

Elle tiendra à sa disposition un stock aussi important d'Huîtres et d'Escargots pour les Fêtes de l'An. (Tél. 99). 9365.

TOURCOING

UN INCENDIE FAIT D'IMPORTANTS DEGATS

Un incendie s'est déclaré, hier soir, vers six heures, chez M. Joseph Legrand, fabricant de tissus, rue d'Austerlitz, 13, dans une salle de vapeur située au sous-sol.

Le personnel a essayé d'éteindre le foyer à l'aide de seaux d'eau, mais il a fallu appeler les pompiers qui ont dû mettre deux lances en action.

Après une demi-heure d'efforts, l'incendie était éteint. Plusieurs machines à carder ont été détruites et une certaine quantité de coton est devenue inutilisable.

Les dégâts sont évalués à 50.000 francs.

JOUR DE L'AN A LA MAIRIE

La Mairie a l'honneur d'informer les corps constitués et les membres des diverses administrations de la Ville, qu'il n'y aura pas, cette année, de réception officielle par la Municipalité à l'occasion du Jour de l'An.

TICKETS DE PAIN A PRIX REDUIT

La distribution des tickets de pain à prix réduits, valables du 27 décembre au 30 janvier 1921, aura lieu à l'Hôtel de Ville (cour d'honneur), aux jours et heures ci-après : jeudi 30 décembre, de 9 h. à midi, 10.701 à 11.400; de 2 à 4 h., 11.401 à 12.200; vendredi 31, matin, 30.000 à 31.000, soir, 31.001 à 33.800; 5.001 à 6.000 et 20.000 à 20.400.

Dans la chaussure

Il pleut, il faut de la bonne chaussure par ces mauvais temps, et nous recommandons aux personnes soucieuses de leurs intérêts de se servir au BARAQUEMENT « AU GASPILLAGE », 35, RUE DE PARIS, LILLE. C'est une bonne maison qui vend bon et pas cher.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Marcel Himpens, rue des Trois Pierres, 163 ; Michel Vancorselis, rue Desaix, 34 ; Alois Adams, rue Fénelon, 33 ; Augusta Leperre rue de Menin, 61.

PUBLICATION. — Paul Decantère, mécanicien et Jeanne Dollet, sans profession.

DECES. — Marie Dupont, 52 ans, épouse de Georges Dujardin, rue Normandie, 50 ; Marie Massells, 43 ans, épouse de Noël Vandepoorte, rue de la Potente, 58 ; Raphaël Delgatte, 5 mois, rue de l'Epinette, 83.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

IL EN PLEUT ! — Charles Flipot, de Roubaix, est venu en vélo à Wattrelos et a pédalé sur un trottoir. Procès-verbal lui a été dressé par la police.

— Deux autres Roubaisiens, Paul Brunin et Poldony Seynaeve, ont traversé, avant-hier soir Wattrelos, chacun avec une auto non munie d'une lanterne à l'arrière. Procès-verbal a été dressé à chacun des contrevenants.

— Enfin, procès-verbal a été dressé à Ernest Flipot, rue de Leers, 33, à Wattrelos, pour défaut d'éclairage à un chariot.

BULLETINS DE SALAIRES. — Tous les possesseurs de bulletins de salaires devront se présenter munis de leur bulletin, à la Mairie, 1er étage, le lundi 3 janvier, de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures.

ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE. — Les personnes admises à l'Assistance médicale gratuite pour 1921 peuvent dès maintenant retirer leur carnet de bons de visites et de consultations à la Mairie (bureau de l'Office social).

Les carnets de 1920 doivent, obligatoirement, être rapportés.

ETAT CIVIL. — Naissances. — Marie-Thérèse Stichelbaut rue Jean-Jaurès, 48 ; Paul Hubaut, rue Charles-Quint, 57 ; Léopold Rondelaere, rue du Nouveau-Monde, 60.

Publications. — Antoine Degeselle, mécanicien, rue d'Oran, 29, à Roubaix, et Berthe Naessens, peigneronne, 7, contour Saint-Liévin, à Wattrelos ; Gaston Leblanc, soigneur, rue d'Andenne, 8, et Adéline Playt, soigneuse, sentier du Carrin, 20, à Wattrelos.

Décès. — Gustave et Georges Driemmels, 1 jour, rue du Mont-à-Leux, 423 ; Laure Vanoverbecke, veuve Nys, 54 ans, tisserande, rue des Arts, 52 ; Philomène Carpentier, veuve, Vanoverberghe, 77 ans, sans profession, rue Carnot, 249.

CROIX

Les 34.000 francs retrouvés

L'EPOUSE AVAIT VOULU RECUPERER SA DOT...

L'« Egalité » a relaté hier le vol de 34.000 fr. commis dimanche au domicile de M. Ruyskaert rue Guizot, pendant que le locataire et sa femme étaient en soirée chez des amis.

Au cours de l'enquête ouverte, M. le commissaire de Croix a été quelque peu surpris d'apprendre que des voisins, à l'heure supposée du délit, avaient vu Mme Ruyskaert rentrer chez elle et en ressortir peu de temps après. Mme Ruyskaert, en effet, à peine arrivée chez des amis avait voulu accompagner son hôtesse qui avait quelque emplette à faire au dehors. En route, elle l'avait quittée pour quelques instants, et lui avait confiée à son retour un paquet assez volumineux qu'elle pria son amie de tenir en lieu sûr.

Interrogée sur ce fait, Mme Ruyskaert nia d'abord, mais, en présence de témoignages formels, elle finit par déclarer que, ne s'entendant pas avec son mari, elle avait voulu sa part du bien qu'elle lui avait apporté en dot...

L'enquête est donc terminée.

CHARBON : RAVITAILLEMENT ORDINAIRE. — Vente de tickets pour le secteur gare, vendredi 31, de 8 à 12 h. et de 2 à 4 h., seulement; carte de une personne, 100 kilos, 27 fr. 2, 3 et 4 personnes, 150 kilos, 40 fr. 60; 5 personnes et plus, 200 kilos, 54 fr.

LANNOY

JUSTICE DE PAIX. — Paris, 29 décembre. — Est nommé juge de paix de Lannoy (Nord), M. Foulon, juge de paix de Milly (Seine-et-Oise).

LILLE

LES VOLS A LA RECONSTITUTION

Nous avons relaté, hier, l'importante affaire de détournement de matériaux au préjudice de la Reconstitution.

L'enquête avait amené la découverte d'une quantité considérable de rails provenant de voies de 0,60, dans une maison de transport de Tourcoing.

Hier, M. le juge d'instruction a entendu un chef de service de la direction des transports du Nord, rue Saint-Bernard.

Ce chef de service avait déclaré antérieurement avoir signé des bons de transports.

M. le juge d'instruction lui a présenté un bon de transport pour quatre kilomètres de rails. Le chef de service, après examen, a affirmé que sa signature avait été imitée.

L'enquête se poursuit activement sur cette affaire.

Grand Café Belle-Vue

informe sa nombreuse clientèle de l'ouverture d'un Salon de Thé, à l'instar des grands Hôtels de PARIS.

Cette salle sera ouverte tous les Dimanches et jours de Fêtes. 13.195.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

AVIS

La SOCIETE GENERALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, capital 500 millions, ouvrira son bureau à La Madeleine, 194, rue de Lille, le 2 janvier 1921.

Toutes opérations de banque et de bourse.

HELLEMMES

L'AFFAIRE DE MŒURS

M. Gobert a procédé, hier, à l'interrogatoire de la jeune C. N..., la petite fille qui a été victime de manœuvres odieuses de la part d'un certain Vandervennet Georges, le 25 courant, à Hellemmes. En même temps que la jeune C. N... le juge d'instruction a entendu la déposition d'un petit garçon qui a été témoin de cette répugnante scène.

AU FEU ! — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 2 heures, un incendie qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses, pour les habitations voisines, s'est déclaré dans le magasin situé au chantier de M. Jules Dujardin, marbrier, rue Sadi-Carnot, 192, et adossé à une maison d'habitation. Ce magasin renfermait une certaine quantité de pots de couleurs diverses, de l'huile et de l'essence, servant à l'entretien des tombes, des madriers, rouleaux, câbles, engins, etc..., ainsi que divers outils de marbrier et un complet de travail appartenant à l'un des ouvriers de M. Dujardin. Tous ces objets ont été la proie des flammes.

M. Dujardin, prévenu par un voisin, qui avait donné l'alarme, et aidé de celui-ci et de quelques autres, réussit à se rendre maître du feu. Les pompiers n'ont pas eu à intervenir.

On ignore jusqu'à présent qu'elle est la cause de cet incendie. Les dégâts non couverts par une assurance, s'élèvent à plus de 3.000 francs.

M. Coissard, commissaire de police, a ouvert une enquête.

TROUVAILLE. — M. Dumortier Marcel, 43 ans, ajusteur, rue Pasteur, à Lezennes, ayant trouvé, rue Sadi-Carnot, une certaine quantité de bon de monnaie, s'est empressé de les remettre au commissariat de police. Félicitations.

HAUBOURDIN

BRIS DE CLOTURE. — Pottier Edmond et son beau-père, Courcier, rue des Moulins, à Haubourdin, quoique voisins, vivent en mauvaise intelligence. Le premier, voulant sans doute éprouver ses biceps, brisa la clôture qui séparait son habitation de celle de son beau-père, et cassa trois carreaux aux châssis. Plainte a été déposée.

ENGLOS

RENARDS A DEUX PATTES. — Des amateurs de gibelotte se sont emparés chez M. Becquembois, dans la nuit du 23 au 24 décembre de trois lapins d'une valeur de 60 francs. La gendarmerie enquête.

— Dans la même nuit, il fut enlevé à M. Dignecourt Georges de la même localité, une poule et un coq à battre estimés 200 francs.

RÈGLES DOULOUREUSES (RETARD, MIGRAINES RETOUR D'ÂGE etc...) GUÉRIES PAR LE TRISTYL-NOYON

Toutes Pharmacies ou franco contre mandat 4 f. 15. aux Laboratoires H. Noyon, Roubaix. Brochure gratuite

RONCHIN

JOUR DE L'AN. — Le maire informe ses administrés qu'il n'y aura pas de réception le jour de l'an.

Les bureaux de la mairie seront fermés toute la journée.

TRIBUNE DES FONCTIONNAIRES

Conseil départemental de l'Enseignement primaire

SEANCE DU 29 DECEMBRE 1920

Le Conseil départemental de l'Enseignement primaire s'est réuni hier à la Préfecture, sous la présidence de M. Naudin, Préfet du Nord. M. Capra, directeur de l'enseignement primaire, et M. Bataille, conseiller général, étaient présents. Il a été statué sur les questions suivantes :

Pensionnats privés : fixation du nombre des internes. — Instituteurs et institutrices : promotions de classe au choix et titularisations. — Certificat d'aptitude pédagogique : dispense de stage. — Délégations cantonales : renouvellement. — Secrétariat de Mairie. — Création et suppression d'emplois scolaires.

Les créations suivantes ont été approuvées : Feignies, 4e adjointe à l'école de filles. — Le Quesnoy, 4e adjointe à l'école de filles. — Rousies, groupe scolaire (école de garçons et école de filles à classe unique, route de Ferrière). — Cambrai, 12e adjoint à l'école de garçons, rue des Récollets ; 4e adjoint à l'école de garçons, rue Gambetta ; 5e adjoint à l'école de garçons, rue Paul-Bert (faubourg Saint-Cloud) ; 10e adjointe à l'école de filles, rue du Temple ; adjointe à l'école de filles, rue Paul-Bert (faubourg Saint-Cloud) ; 4e adjointe à l'école de filles de l'allée des Soupirs. — Saint-Hilaire-en-Cambrésis, 3e adjoint à l'école de garçons. — Douai : 4e adjoint à l'école de garçons de Frais Marais ; 4e adjointe à l'école de filles de Frais Marais. — Fenain, 4e adjointe à l'école de filles. — Roost-Warendin, 4e adjointe à l'école de filles. — Somain, 9e adjoint à l'école de garçons, place Victor-Hugo. — Leffrinckoucke, groupe scolaire (école de garçons et école de filles à 3 classes chacune), dans la section de Malo-Terminus). — Rosendael, 13e adjoint à l'école de garçons. — Bailleul : 6e adjoint à l'école de garçons du centre ; 3 emplois d'adjointe (4e, 5e et 6e), à l'école de filles du Centre. — Hazebrouck, 6e adjointe à l'école de filles, rue de Queux de Saint-Hilaire.

Meteren, un emploi d'adjointe à l'école de filles. — Armentières, une école de filles comprenant deux classes de cours complémentaire pour enseignement ménager, rue Denis-Papin. — Bersée, un emploi d'adjointe à l'école de filles. — Haubourdin, deux emplois d'adjoint (9e et 10e), à l'école de garçons. — La Madeleine, 11e et 12e adjoints à l'école de garçons. — Lille : 6e adjoint à l'école de garçons, rue de l'Arbrisseau ; 5e adjoint à l'école de garçons, rue de Bohin ; 5e adjoint à l'école de garçons, rue Guillaume-Tell (Bois-Blancs) ; 7e adjoint à l'école de garçons, rue de Julliers ; 7e et 8e adjoints à l'école de garçons square Dutilleul ; 7e adjoint à l'école de garçons, square Ruault ; 6e adjointe à l'école de filles, rue de l'Arbrisseau (faubourg du Sud) ; 5e adjointe à l'école de filles, rue de Bailleul ; 6e adjointe à l'école de filles, rue de Bohin ; 3e adjointe à l'école de filles, rue Guillaume-Werniers ; 5e adjointe à l'école de filles, rue du Port ; 6e adjointe à l'école de filles, rue Racine ; 8e et 9e adjointes à l'école de filles, rue Solférino ; 8e et 9e adjointes à l'école de filles, rue de Wazemmes.

— Lomme, 2e adjointe à l'école de filles du Bourg. — Marcq-en-Barœul, 4e et 5e adjointes à l'école de filles du Pont. — Tourcoing, cours préparatoire à l'école primaire supérieure de filles ; 6e adjointe à l'école de filles, rue Houchard. — Abscon, 4e adjoint à l'école de garçons. — Anzin, 7e adjoint à l'école de garçons, rue Forter, et suppression du 5e emploi créé place Verte. — Condé, 3e adjointe à l'école de filles. — Douchy : 4e adjointe à l'école de filles ; 4e adjoint à l'école de garçons. — Escautpont, 3e adjoint à l'école de garçons. — Fresnes, 6e adjointe à l'école de filles du Centre. — Bavay, 4e emploi de professeur à l'école primaire supérieure de garçons. — Lille, 1° un emploi de professeur d'enseignement ménager ; 2° un emploi de professeur de travail manuel et dessin à l'école primaire supérieure de filles, et d'un emploi de professeur de gymnastique commun aux deux écoles primaires supérieures.

SUPPRESSIONS

Cousolre, école de garçons, 5e adjoint. — Etroeungt, école maternelle, 1re adjointe. — Louvroil, école maternelle, 2e adjointe. — Solre-le-Château, école maternelle, 1re adjointe. — Beauvois, école de garçons, 6e adjoint. — Boussières-en-Cambrésis, école de garçons, 1er adjoint. — Ostentières, école de filles, 2e adjointe. — Estourmel, école de filles, classe enfantine. — Mœuvres, école de filles, 1re adjointe (classe enfantine). — Viesly : école de filles, 3e adjointe ; école maternelle, 2e adjointe. — Wambaix, école de filles, classe enfantine. — Aniche, école maternelle de la verrerie d'En-Haut, 1re adjointe. — Douai : école maternelle, rue de Lille, 2e adjointe ; école maternelle de Dorignies, 4e adjointe. — Lallaing, école maternelle, 2e adjointe. — Montigny-en-Ostrevent, école mixte du sanatorium. — Orchies, école maternelle, 2e adjointe. — Somain, école de filles, rue de Bouchain, 4e adjointe. — Noordpeene, école de garçons, 1er adjoint. — Steenvoorde, école maternelle, 1re adjointe. — Ascq, école de garçons, 3e adjoint. — Bondues, école de filles, 1re adjointe. — Hellemmes-Lille, école maternelle du Centre, 2e adjointe. — Hem, école de filles du Centre, 3e adjointe. — Houplines, école de garçons de la route, 4e et 5e adjoints. — La Madeleine, école maternelle de Berkem, 3e adjointe.

Lille : école de garçons à 3 classes, rue des Urbanistes ; école de garçons, rue Cabanis, 8e adjoint ; école de garçons, rue à Fiens, emploi de directeur déchargé de classe et 5e et 6e adjoints ; école de garçons, rue de Colmar, 4e et 5e adjoints ; école de garçons, rue Victor-Duruy, 5e adjoint ; école de garçons, rue des Stations, 3e adjoint ; école de filles, rue Dupetit-Thouars, 5e adjointe ; école de filles, rue Fénelon (actuellement rue de Douai 43 bis), 6e adjointe ; école de filles, rue du Grand-Balcon, 4e et 5e adjointes ; école de filles, rue Saint-Gabriel, 10e adjointe ; école de filles, rue de Tournai, 6e adjointe ; école de filles, rue Watteau, 2e adjointe ; école maternelle, rue du Bourdeau, 2e adjointe ; école maternelle, rue Cabanis, 4e adjointe ; école maternelle, rue Alphonse-Oolas (ancienne rue de la Deûle), 2e adjointe ; école maternelle, rue du Buisson, 2e adjointe ; école maternelle, 256, boulevard Victor-Hugo, 3e adjointe ; école maternelle, rue du Marché, 3e adjointe ; école maternelle, rue Saint-Michel, 1re et 2e adjointes ; école maternelle, rue des Stations, 1re adjointe ; école maternelle, place Wicar, 2e adjointe. — Lys-lez-Lannoy, école maternelle, 2e adjointe. — Mouvaux : école de garçons, 4e adjoint ; école maternelle, 1re adjointe. — Roncq : école de filles du Centre, 3e adjointe ; école de filles du Blanc-Four, 2e adjointe.

Roubaix : école de garçons, rue Archimède, 4e adjoint ; école de garçons, rue du Bois, 4e adjoint ; école de garçons, rue Chanzy, 5e adjoint ; école de garçons, rue d'Hem, 5e adjoint ; école de garçons, rue Linné, 3e et 4e adjoints ; école de filles, rue de Naples, 4e adjointe ; école de filles, rue Saint-Vincent-de-Paul, 6e adjointe ; école maternelle, rue Pascal, 2e adjointe ; école maternelle, rue de Fandre, 3e adjointe ; école maternelle, rue des Pyramides, 3e adjointe ; école maternelle, rue Linné, 2e adjointe ; école maternelle, boulevard de Strasbourg, 2e adjointe ; école maternelle, rue de l'Industrie, 2e adjointe ; école maternelle, rue de Rome, 2e adjointe. — Saint-André, école maternelle, emploi d'adjointe. — Tourcoing : école maternelle de la Croix-Rouge, 3e adjointe ; école de garçons, rue des Plats, 5e adjoint ; école de filles, rue de Varsovie, 5e adjointe ; école de filles, rue du Virolois, 6e adjointe ; école maternelle du Blanc-Seau, 2e adjointe. — Wambrechies, école de garçons, 4e adjoint. — Wasquehal : école de garçons du Capreau, 3e adjoint ; école maternelle du Capreau, emploi d'adjointe. — Wattignies, école de filles de l'Arbrisseau, 3e adjointe. — Bruille-Saint-Amand : école de filles du Centre, emploi d'adjointe pour classe enfantine ; école de garçons de la section de Notre-Dame, emploi d'adjoint. — Condé, école maternelle, emploi d'adjointe. — Millonfosse, école de filles, emploi d'adjointe. — Rumegies, école de filles, emploi d'adjointe. — Saint-Amand, école maternelle, rue Marillon, emploi d'adjointe.

La Vie Ouvrière

Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord

Coup d'œil rétrospectif de Août à Décembre 1920

Depuis cinq mois, l'activité la plus intense n'a cessé de régner à l'U. D. du Nord. Il suffira, de noter les diverses manifestations de cette activité pour s'en rendre compte aussitôt.

La COMMISSION ADMINISTRATIVE s'est réunie cinq fois, le 10 août, le 20 septembre, le 9 octobre, le 2 et le 20 décembre.

La COMMISSION des STATUTS a tenu trois réunions, les 17 et 24 août et le 2 septembre. Un rapport documenté a clôturé ses travaux.

La COMMISSION du COUT de la VIE eut sept réunions, les 16 et 31 août, les 3, 13 et 21 septembre, les 13 et 15 octobre. Les tableaux et les rapports de cette Commission ont passé les bornes du département.

La Commission des LOIS SOCIALES s'est réunie quatre fois, les 9, 11 et 18 août, et le 29 novembre. Son rapport fera l'objet de propositions de lois que soutiendront les citoyens Escoffier et Saint-Venant.

La Commission de la BANQUE DU TRAVAIL COLLECTIF a tenu deux réunions, les 18 août et 23 septembre. Son travail n'est pas terminé et fera probablement l'objet d'une étude documentée qui viendra devant le Congrès de Juin.

La PROPAGANDE a nécessité 50 réunions. En voici l'ordre :

Août. — 14, Lille (Lauridan) ; 20, Dunkerque (Lauridan, Salengro, Mauny) ; 22, Roubaix (Lauridan, Dumarez) ; 23, Tourcoing (Lauridan, Salengro, Daniels, Dumerez) ; 23, Roubaix (Lauridan) ; 27, Cambrai (Lauridan) ; 28, Halluin (Lebreton, Vanlepoutte, Lauridan) ; 29, Douai (Lauridan, Delarue) ; 31, Armentières (Decoster, Hurghe, Decock, Lauridan).

Septembre. — 5, Hautmont (Lauridan) ; 19, Roubaix (Lauridan) ; 10, Dunkerque (Lauridan) ; 11, Saint-Pierrebrouck (Lauridan, Gheus, Dekoninck) ; 14, Halluin (Lauridan) ; 22, Tourcoing (Lauridan).

Octobre. — 10, Fourmies (Decock, Lauridan) ; 11, Anor (Decock, Lauridan) ; 12, Wignehies (Decock, Lauridan) ; 13, Glageon (Decock, Derigny, Lauridan) ; 17, Lille (Lauridan) ; 22, Roubaix (Dumez, Lauridan) ; 26, Dunkerque (Lauridan) ; 30, Douai (Lauridan) ; 31, Cuincy (Delarue, Lauridan).

Novembre. — 1er Auberchicourt (Delarue, Lauridan) ; 4, Roubaix (Lauridan, Barpagès) ; 6, Dorignies (Dumoulin, Bidegarray et Guillez) ; 11, Hazebrouck (Bidegarray, Guillez, Lauridan) ; 12, Cambrai (Dumoulin, Lauridan, Buisson) ; 13, Caudry (Dumoulin), Auby (Lauridan, Delarue, Husson) ; 15, Ferrière-la-Grande (Dumoulin, Serot, Couteaux) ; 16, Denain (Dumoulin, Saint-Venant) ; 17, Fourmies (Lauridan, Lefebvre) ; 18, Dunkerque (Lauridan) ; 19, Armentières (Lebas, Lauridan) ; 20, Roubaix (Delory, Jean Faure, Lauridan, N. Lefebvre) ; 21, Lille (Paul Faure, Kahn, Lauridan), La Gorgue-Estaires (Lauridan) ; 28, Valenciennes (Vaillant-Couturier, Buisson, Lauridan).

Décembre. — 1er, Lille (Rousseaux, Lauridan), Douai (Lauridan) ; 6, Lille (Meerheim, Lauridan) ; 16, Jeumont (Lauridan) ; 18, Blanc-Misseron (Lauridan) ; 19, Lille (Plouviet, Guillez, Digat, Lauridan) ; 26, Arleux (Delarue, Lauridan).

A ces chiffres s'ajoutent une entrevue pour Roncq, le 17 septembre, une autre pour Marcq-en-Barœul, le 23 novembre : quatre Congrès d'arrondissement, les 25 décembre à Aulnoye et Caudry, les 26 à Valenciennes et Douai ; quatre délégations aux Ministères, les 24 septembre, 4 octobre, 9 et 16 novembre, et le Congrès extraordinaire du 12 décembre.

Ce rapport succint et incomplet est suffisamment éloquent.

Henri LAURIDAN,
Secrétaire Général de l'U. D. du Nord.

LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX ET LA VIE CHERE

Le Syndicat des travailleurs municipaux nous communique :

Sous ce titre, un journal local en date du lundi 27 décembre, s'intéresse au sort des fonctionnaires municipaux et nous ne saurions trop l'en remercier si les plaintes, exhalées dans son article, lui avaient été confiées par l'organisation qui régit le personnel.

« Les humbles et les petits », que l'on agrémente à toutes les sauces, même quand il s'agit de réclamations injustifiées, n'ont pas eu à attendre que quelques mécontents s'adressent à un journal local pour être fixés sur leur situation puisque notre représentant les avait renseignés, il y a quelques semaines, à la suite d'une démarche qu'il fit auprès du secrétaire général de la Mairie. Ils savaient donc que le rappel de vie chère aurait été fait avant le Nouvel An.

Nous n'entendons pas couvrir l'Administration municipale, mais si nous savons discuter en temps opportun les intérêts de nos commettants, il n'est pas dans notre pensée de lui faire supporter l'éternel mécontentement de ceux qui se servent des « humbles et des petits », alors que, trop souvent, ils ne se trouvent pas classés dans cette catégorie.

En cela, je suis sûrement d'accord avec les bureaux de toutes les sections municipales : employés d'octroi, agents de police, employés de bureau et même ouvriers que l'instigateur de l'article ne crut pas devoir signaler parmi les « humbles et les petits ».

Pour la Commission, Le Secrétaire adjoint : R. CAMU.

A ALLENNES-LES-MARAIS

SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

(Section d'Allennes)

Afin que je puisse régler mes comptes pour fin d'année, j'invite tous les retardataires à se mettre à jour le plus tôt possible, de leurs cotisations.

Il ne sera pas délivré de nouvelles cartes sans que l'ancienne soit à jour.

J'invite tous les camarades mineurs à venir à la réunion qui aura lieu dimanche prochain, à 4 heures du soir, chez Rigolo. Tous les anciens mineurs ayant travaillé à la reconstitution, sont également convoqués.

Allons, camarades, tous à la réunion, dimanche prochain.

Le Secrétaire de section : MENUE Louis.

:: :: A ROUBAIX :: ::

REUNION PUBLIQUE DES CHOMEURS

Jeudi prochain, à 10 heures du matin, salle de la coopérative « La Paix », grande réunion publique pour tous les ouvriers et ouvrières en chômage. Ordre du jour très important.

REUNION INTERSYNDICALE

Les commissions administratives des Syndicats textiles de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et Mouscron se réuniront mercredi soir, à 6 heures et demie, à « La Paix », à Roubaix.

::: A TOURCOING :::

SYNDICAT DU BATIMENT

Les ouvriers de toutes les catégories du Bâtiment et des Travaux publics sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu le jeudi 30 décembre, à 6 heures précises du soir, au siège du Syndicat, 105, rue de la Cité, Maison du Peuple.

Ordre du jour : Rapport moral ; Rapport financier ; Les huit heures ; Le chômage ; Renouvellement du Conseil syndical.

Causerie par le camarade DECOSTERE, secrétaire des métaux.

Vu l'importance de cette réunion, la commission compte sur la présence de tous les ouvriers syndiqués du Bâtiment.

Le Secrétaire : Jules PACQUET.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

METALLURGIE

SECTION DES CHAUDRONNIERS EN FER ET EN CUIVRE, TOLEURS, FERBLANTIERS, SERRURIERS. — Réunion de la section le jeudi 30 décembre 1920, à 6 heures 30 du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Ordre du jour : Réponse patronale. — Nomination des délégués à la commission administrative. — Chômage.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

Tribune Politique

PARTI SOCIALISTE

COMITE « LA JUSTICE ». — Vendredi 31 janvier, à 7 heures du soir, réunion générale des membres du Comité au siège, 19 bis, rue de la Justice.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal. — Situation financière. — Questions diverses. — Présence indispensable.

Le Secrétaire : COUSSEMENT.

COMITE PAUL-BERT. — Vendredi 31 décembre, à 7 heures 30, réunion mensuelle des Verniers, 28, rue Rubens.

Ordre du jour : Statuts des pupilles. — Questions diverses.

SECTION DE LAMBERSART. — Assemblée générale vendredi 31 décembre, à 6 heures du soir, au siège. Les délégués au Congrès fédéral rendront compte de leurs mandats.

Avec le concours du groupe de Jeunesse, la section de Lambersart procède à la reformation du Club Dramatique. Les personnes des deux sexes qui voudraient en faire partie peuvent s'adresser estaminet de la « Petite Botte de Paille », où tous les renseignements leur seront donnés.

Le Secrétaire : D. Watrelos.

COMITE DE LA TROISIEME INTERNATIONALE COMMUNISTE

SECTION DE MOULINS-LILLE. — Tous les adhérents de la section de Moulins-Lille sont invités à se réunir vendredi soir, 31 décembre, au siège, rue d'Arras, 126.

Ordre du jour : Nomination du bureau ; Nouveaux adhérents ; Questions diverses.

Tous les camarades sont priés de se munir de leur carte de la IIIe, ou celle du Parti Socialiste, ou encore celle de la C. G. T.

Par ordre : DUBOIS Julien.

GROUPEMENTS D'ACTION SOCIALE

FEDERATION DE LIBRE-PENSEE SOCIALISTE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Réunion du bureau fédéral le vendredi 31 décembre 1920, à 6 heures du soir, au siège, 49, rue de Poids, Lille, pour le rapport de la Fédération à la réunion préparatoire de la fondation d'une Fédération Nationale de Libre-Pensée purement socialiste et révolutionnaire, qui aura lieu à Paris, les 1er et 2 janvier 1921.

Le Secrétaire : JACOBS Jean-Baptiste.

AVIS AUX GROUPES. — Tous les groupes sont priés de faire leur commande pour la vente du calendrier républicain. Adresser les commandes au secrétariat, chez le citoyen Jacobs Jean-Baptiste, rue Saint-Druon, 28, à Lille.